

1 - Demande initiale de carte Pastel

Merci de coller votre photo ICI
(photo de moins de 6 mois, en couleurs sur fond neutre, format 35x45 mm, non préalablement utilisée, non scannée et non photocopiée).

Partie à compléter par le client

Mlle Mme Mr

Nom*

Prénom* Né(e) le*

Adresse*

Code postal* Commune*

Pays* e-mail

Tél. portable Tél. fixe

Gare ou point d'arrêt desservant votre domicile

Gare ou point d'arrêt habituel de destination

* les champs marqués d'une astérisque doivent obligatoirement être complétés. Les informations recueillies sont nécessaires pour traiter votre demande de carte personnalisée PASTEL. Elles sont enregistrées dans un fichier et peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de rectification dont les modalités sont fixées au verso (article XI).

j'accepte de recevoir des offres commerciales de la part de la SNCF et de ses partenaires «carte Pastel» par e-mail et/ou par téléphone.

j'accepte que ma photo soit conservée numériquement afin de permettre une nouvelle fabrication de carte si nécessaire.

Je souhaite retirer ma carte PASTEL en gare de

Je souhaite recevoir ma carte PASTEL par courrier à l'adresse indiquée ci-après (si différente de l'adresse indiquée ci-dessus) :

Je soussigné(e) (pour les mineurs : nom et prénom du représentant légal :) certifie l'exactitude des informations ci-dessus. Je déclare avoir pris connaissance des termes du contrat d'adhésion PASTEL figurant au verso et je m'engage à m'y conformer.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à le / /

Partie à compléter par l'opérateur de transport ou l'émetteur de la carte

Lors du dépôt du dossier :

Lieu de dépôt du dossier :

Situation Employé Artisan Profession libérale Cadre
 Enseignant Militaire Étudiant Apprenti
 Scolaire Demandeur d'emploi Autre

Service Pack Illimité Pack Liberté Autre
 Pack Illimité Jeunes Pack Liberté Jeunes Abonnement scolaire Pièce d'identité récente

Date de remise de l'ex. 3 : / /

Transmission au guichet billettique de :

(timbre à date)

Numéro de la carte Pastel émise :

Retour du dossier et de la carte en gare de :

Date du retour de la carte :

/ /

Lors de l'émission de la carte :

Emission et retrait immédiats
 Emission différée

Dossier en provenance de la gare de :

Dossier reçu par correspondance

Date de réception du dossier : / /

Transmission de la carte après confection :

en gare de :
 par correspondance à l'adresse indiquée par le client.

(timbre à date)

CONTRAT D'ADHÉSION CARTE PASTEL

Conditions Générales d'utilisation de la carte PASTEL délivrée par la SNCF

Objet

La présente adhésion fixe, sur la base des principes décrits ci-après, les règles à respecter par les parties dans le cadre de l'utilisation d'une carte à puce, désignée sous l'appellation «carte PASTEL», comme support de titres de transports collectifs en Région Midi-Pyrénées.

La carte PASTEL est utilisable sur les réseaux partenaires signataires de la charte d'interopérabilité billettique Midi-Pyrénées.

Article I - Principes généraux

Les transporteurs partenaires émettent des cartes PASTEL qui sont acceptées sur le périmètre géographique et tarifaire décrit, par chacun d'entre eux, dans un dépliant actualisé.

Les cartes PASTEL sont rechargeables et hébergent des titres de transport monomodaux propres à chaque partenaire ainsi que des titres multimodaux communs aux différents opérateurs.

Chaque partenaire applique sa gamme tarifaire. Les tarifs actuellement en vigueur sur chacun des réseaux de transport concernés restent applicables.

Article II - Les cartes

Chaque carte comporte :

- une face commune à tous les opérateurs, traduisant ainsi son utilisation multimodale ;
- une face propre à l'émetteur de la carte où figurent, notamment, les informations nominatives : nom, prénom et photographie du titulaire de la carte.

Article III - Le titulaire d'une carte PASTEL

La carte PASTEL est nominative, strictement personnelle et son titulaire ne peut être qu'une personne physique. Pour les mineurs non émancipés, la demande de carte doit être signée par le ou les parents ou administrateurs légaux.

Article IV - Souscription au contrat d'adhésion

La souscription au contrat d'adhésion est subordonnée à la fourniture des renseignements demandés. Le client doit fournir :

- une demande de carte dûment remplie et signée ;
- une pièce d'identité officielle du titulaire et du signataire ;
- une photo d'identité couleur du titulaire (inscription du nom, prénom au dos de la photo) ;
- pour les mineurs émancipés, le certificat d'émancipation ;
- pour les droits à réduction, les pièces justificatives utiles (exemple : attestation patronale pour le droit salarié).

La liste des points de retrait et de dépôt des demandes de carte, la liste des points de ventes ainsi que les modalités de délivrance de la carte feront l'objet d'une communication aux clients.

Le montant pour la confection de la carte est perçu au moment du retrait de la carte ou de la demande si l'envoi à domicile est choisi par le client.

Article V - Clients concernés

Les clients concernés par la carte PASTEL sont les clients du réseau régional (TER et RRR) de Midi Pyrénées.

Article VI - Conditions d'utilisation sur le réseau régional Midi Pyrénées

La détention de la carte PASTEL permet d'utiliser des titres de transports dans les mêmes conditions de droit et d'obligation que tous les autres titulaires de titres délivrés sur des supports traditionnels (IATA ou ISO). Ceci sous réserve du chargement dans la carte d'un titre de transport valable pour la période et le parcours concerné avec, si nécessaire, le droit à réduction associé et valide, ainsi que l'origine-destination du parcours concerné.

La validation sur des bornes spécifiques est obligatoire avant la montée et pour chaque voyage effectué.

En cas d'oubli de carte ou de non validation, le client voit sa situation régularisée selon les modalités en vigueur.

En cas de doute sur l'identité du porteur d'une carte PASTEL, il peut être demandé un justificatif d'identité. Si la carte PASTEL ne correspond pas à l'identité du porteur, elle lui sera retirée immédiatement et il sera procédé à la résiliation du contrat dans les conditions de l'article XIV.

Article VII - Conditions de détention de la carte PASTEL

Le titulaire de la carte PASTEL est responsable de son utilisation et de sa conservation.

Les enregistrements des données liées à la carte PASTEL ou leurs reproductions sur un support informatique constituent la preuve des opérations réalisées.

Tout usage abusif et frauduleux de la carte imputable à son titulaire entraîne sa responsabilité et l'application à son encontre des sanctions prévues par la loi. Le titulaire pourra se voir retirer sa carte immédiatement et il sera procédé à la résiliation du contrat dans les conditions de l'article XIV.

Article VIII - Chargement et rechargement des titres de transports sur la carte

Les titres de transports monomodaux SNCF, intermodaux et multimodaux proposés à la vente par TER Midi Pyrénées et, si nécessaire, les droits à réduction associés peuvent être chargés sur la carte PASTEL aux guichets des gares SNCF situées en région Midi Pyrénées.

Dans les lieux équipés, les titres de transports peuvent également être chargés sur la carte PASTEL au moyen d'automates de distribution TER.

Article IX - Remplacement d'une carte PASTEL

La perte, le vol, la détérioration ou tout dysfonctionnement d'une carte PASTEL doit être signalé par son titulaire dès survenance des faits. Le remplacement d'une carte perdue, volée, détériorée ou pour convenance personnelle est payant si la responsabilité du client est engagée. Dans l'attente de la reconstitution de la carte, le client devra se munir d'un titre de transport payant.

Article X - Remboursement

Une carte PASTEL n'est pas remboursable.

Seuls les titres de transport monomodaux SNCF et multimodaux vendus par la SNCF et chargés sur une carte PASTEL sont remboursés aux guichets équipés des gares billettiques SNCF situées en Région Midi-Pyrénées selon les modalités en vigueur.

Article XI - Informations et libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique automatisé par le «Centre de Gestion Exploitant» dont la finalité est la gestion des données billettiques des activités TER et dont le responsable est la SNCF.

Ce traitement est mis en œuvre dans le cadre de l'activité TER de Midi Pyrénées. Ces données sont destinées à la SNCF et aux réseaux partenaires dont les Autorités Organisatrices sont signataires de la Charte d'interopérabilité billettique sur la Région Midi-Pyrénées (la liste peut être consultée dans les espaces régionaux PASTEL).

Le Conseil régional Midi-Pyrénées recevra de la part de la SNCF des données pour effectuer des analyses statistiques de l'offre, établir des indicateurs de suivi pour améliorer la connaissance de la clientèle empruntant le réseau.

Les informations mentionnées comme telles sont obligatoires sauf le numéro de téléphone et l'adresse e-mail. En l'absence de renseignement des informations obligatoires, la demande de carte PASTEL ne pourra être traitée. À défaut de numéro de téléphone ou d'adresse e-mail, le client ne pourra être contacté par ces canaux à des fins de gestion. La SNCF adressera ses offres commerciales à ses clients par ces canaux, si ceux-ci l'ont autorisé. Les partenaires régionaux pourront adresser leurs offres commerciales aux clients qui auront donné leur consentement.

Par ailleurs, les données de validation TER nécessairement recueillies lors du passage du titre de transport au valideur concernant le déplacement du voyageur, font l'objet d'un traitement automatisé appelé «Système de validation TER»

dont le responsable est la SNCF et qui a pour finalité la validation des titres de transport des clients TER. Ce traitement est mis en œuvre dans le cadre de l'activité TER Midi Pyrénées. Les destinataires de ces données sont le superviseur du Centre de gestion exploitant de l'activité TER Midi Pyrénées.

Les données concernant les déplacements sont anonymes. Elles permettent d'effectuer des analyses statistiques de l'offre et d'établir des indicateurs de suivi. Ces données pourront être communiquées au Conseil régional Midi-Pyrénées, autorité organisatrice.

Conformément aux dispositions des articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 «relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés», toute personne concernée dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et de suppression aux informations la concernant ainsi que d'opposition pour motifs légitimes. Les personnes concernées disposent d'un droit d'opposition à l'utilisation de leurs données à des fins de prospection.

Pour exercer ces droits, veuillez vous adresser par courrier à : SNCF - DD TER - Carte Pastel - 9, boulevard Marengo BP 95209 - 31079 TOULOUSE Cedex 5.

Sauf opposition du client, les informations nominatives peuvent être transmises à des tiers, nos partenaires signataires de la Charte d'interopérabilité des systèmes billettiques Midi-Pyrénées et traitées) des fins d'enquêtes par téléphone, courrier ou mail.

Article XII - Réclamations

Toute réclamation, suggestion ou information concernant les conditions d'utilisation de la carte PASTEL sont à formuler à l'adresse suivante : SNCF – Service Relations Clients 62 973 ARRAS – Cedex 09

Le titulaire d'une carte PASTEL et son émetteur s'informent réciproquement sur les conditions d'exécution de l'opération contestée et l'émetteur fait diligence auprès de tout correspondant pour avoir communication des éléments relatifs à la dite opération. En cas de réclamation justifiée, la situation du client est restaurée. Les deux parties s'efforcent de trouver une solution amiable en cas de litige.

Article XIII - Durée du contrat d'adhésion

Le contrat d'adhésion a une durée de validité de quatre ans qui prend effet à la date du dépôt de demande de carte. À sa date d'échéance le contrat d'adhésion peut-être renouvelé à la demande du client et sous réserve de l'accord de l'émetteur avec la remise d'une nouvelle carte.

La SNCF est en droit de mettre fin à l'utilisation des cartes PASTEL en cessant de proposer à la clientèle toute nouvelle adhésion ou tout renouvellement d'adhésion.

Article XIV - Résiliation du contrat d'adhésion sur l'initiative du titulaire

Le client peut résilier son contrat d'adhésion, à tout moment et sans fournir de justificatif, en restituant sa carte PASTEL à l'un des guichets des gares SNCF situées sur le périmètre géographique. La carte PASTEL est invalide à la date d'effet de la résiliation. La résiliation du contrat d'adhésion à l'initiative du titulaire ne donne lieu à aucun remboursement.

Article XV - Résiliation du contrat d'adhésion sur l'initiative de la SNCF

Le contrat d'adhésion est résilié de plein droit par la SNCF, sans aucune indemnité ni remboursement, pour les motifs suivants :

- en cas de fraude établie dans la constitution du dossier de demande ou de reconstitution d'une carte PASTEL ;
- en cas de fraude établie dans l'utilisation d'une carte PASTEL.

La SNCF signifie la résiliation au moyen d'un courrier adressé au domicile connu du titulaire.

Toute personne continuant d'utiliser indûment une carte PASTEL résiliée est considérée comme étant sans titre de transport et donc passible de poursuites pénales.